

COMMUNE DE SAINT MELAINE SUR AUBANCE**COMPTES RENDUS DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL****LUNDI 06 SEPTEMBRE 2021**

L'an deux mil vingt et un, le lundi 06 septembre, à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du Conseil Municipal, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Jeanne-Marie **BRÉBION**, 1^{ère} Adjointe.

Étaient présents : Mesdames **ASSANI** Anita, **BRÉBION** Jeanne-Marie, **CLÉMOT** Isabelle, **DUCOS** Véronique, **LE TENNIER** Valérie, **OURY** Cécile, **RAIMBAULT** Dany, Messieurs **BINET** Patrice, **BLOT** Michel, **CAYE** François-Guillaume, **COUÉ** Philippe, **DAVINROY** Gérard, **DELEPIERRE** Laurent, **DULONG** Jean-Jacques, **KÉRÉBEL** Philippe, **PERRAULT** Jérôme.

Absents excusés : Mmes **DESLANDES** Véronique, **LODI** Aude, M. **FOREST** Dominique.

Absent : -

Convocation du 1 ^{er} septembre 2021	Date d'affichage : sous huitaine
Nombre de conseillers en exercice : 19	Secrétaire de séance : Anita ASSANI
Nombre de conseillers présents : 16	Nombre de procurations : 3

Procurations : Madame **DESLANDES** Véronique à Madame **DUCOS** Véronique,
Madame **LODI** Aude à Madame **CLÉMOT** Isabelle,
Monsieur **FOREST** Dominique à Madame **BRÉBION** Jeanne-Marie.

2021-65**Urbanisme
Dénomination de voies ZAC du Grand Clos**

Madame Isabelle **CLÉMOT**, Adjointe en charge de l'Urbanisme, rappelle à l'Assemblée la création de la ZAC du Grand Clos et explique qu'il convient de nommer les voies qui la composent. Conformément aux articles L. 2212-1, L. 2212-2 et L.2213-28 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Il appartient au Conseil Municipal de valider le principe de procéder au nommage et au numérotage des voies de la Commune et d'autoriser l'engagement des démarches préalables à leur mise en œuvre.

La dénomination des voies communales est laissée au libre choix du Conseil Municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même. Il convient, pour faciliter le repérage, pour les services de secours (SAMU, Pompiers, Gendarmes qui ont du mal à localiser les adresses en cas de besoin), le travail de la Poste et des autres services publics ou commerciaux, la localisation sur les GPS, le déploiement de la fibre optique, d'identifier clairement les adresses des bâtiments.

Accusé de réception en préfecture
049-214903080-20210906-CONS-2021-65-DE
Date de télétransmission : 10/09/2021
Date de réception préfecture : 10/09/2021



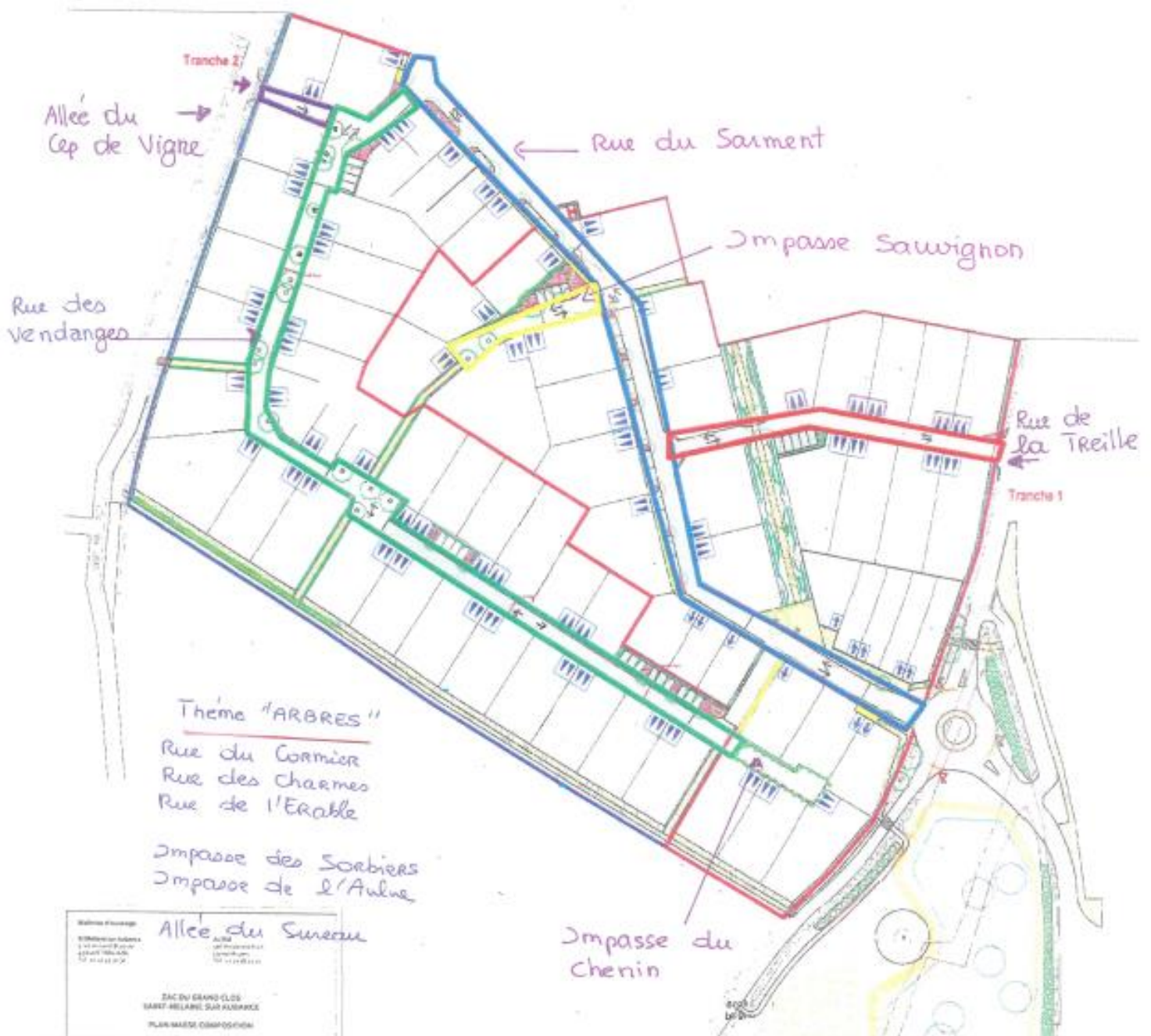
Considérant l'intérêt communal que présente la dénomination des voies de la ZAC du Grand Clos, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 18 voix pour et une abstention, décide :

- ✚ De VALIDER les noms attribués à l'ensemble des voies communales de la ZAC du Grand Clos comme suit :

Couleur sur le plan	Type de voie	Nom de la voie	Raison dénomination
Bleue	Rue	du Sarment	Création
Rouge	Rue	de la Treille	Création
Jaune	Impasse	Sauvignon	Création
Vert	Rue	des Vendanges	Création
Vert pointillés	Impasse	du Chenin	Création
Violet	Allée	du Cep de Vigne	Création

Accusé de réception en préfecture
049-214903080-20210906-CONS-2021-65-DE
Date de télétransmission : 10/09/2021
Date de réception préfecture : 10/09/2021





- ✚ D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- ✚ D'ADOPTER les dénominations suivantes conformément à la cartographie ci-dessous :

Pour copie conforme,
Le Maire,

Dominique **FOREST**



Accusé de réception en préfecture
049-214903080-20210906-CONS-2021-65-DE
Date de télétransmission : 10/09/2021
Date de réception préfecture : 10/09/2021



COMMUNE
DE
Saint Melaine sur Aubance